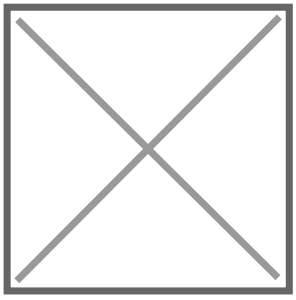
APPEL D’OFFRE

Sélection d’un consultant pour réaliser une étude des filières porteuses dans la région des Palmes et une actualisation dans la région des Nippes ainsi que la formulation de mesures pour améliorer leurs performances



Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

Portée : |
Avis n° : MARNDR/TPR II/PI/SFQ-08/25
Date de parution : 29/11/2025 | **Date de clotûre :** 12/12/2025

| **Domaine d'activité :** Services

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

DESCRIPTION

République d’Haïti
Repiblik d’Ayiti

MINISTÈRE DE L’AGRICULTURE	MINISTÈRE
DES RESSOURCES NATURELLES	DE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL	L’ENVIRONNEMENT

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D’INTÉRÊT (SOCIÉTÉS DE CONSEIL)

SÉLECTION D’UN CONSULTANT POUR RÉALISER UNE ÉTUDE DES FILIÈRES PORTEUSES DANS LA RÉGION DES PALMES ET UNE ACTUALISATION DANS LA RÉGION DES NIPPES

AINSI QUE LA FORMULATION DE MESURES POUR AMÉLIORER LEURS PERFORMANCES

Haïti : Projet Territoires Productifs Résilients II (TPR II) / Mission : Sélection d'un consultant pour réaliser une étude des filières porteuses dans la région des Palmes et une actualisation dans la région des Nippes ainsi que la formulation de mesures pour améliorer leurs performances. / Numéro de don : IDA no E4250 / Numéro de référence de l'AMI : MARNDR/TPR II/AMI-01/25 / Numéro de référence du marché : MARNDR/TPR II/PI/SFQ-08/25 / Date limite de soumission : 12 décembre 2025

La République d'Haïti a reçu un financement de la Banque Mondiale (BM) en vue d'exécuter le Projet Territoires Productifs Résilients II (TPR II). Ce Projet vise (i) à améliorer la productivité agricole et la résilience de certains petits exploitants et d'améliorer la gestion des ressources naturelles associées dans certains paysages ; et (ii) apporter une réponse rapide et efficace en cas de crise ou d'urgence éligible. Ce projet est piloté par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et le Ministère de l'Environnement (MDE). Une partie du montant de ce don sera utilisé pour la Sélection d'un consultant pour réaliser une étude des filières porteuses dans la région des Palmes et une actualisation dans la région des Nippes ainsi que la formulation de mesures pour améliorer leurs performances.

1.Les termes de référence complets de la mission peuvent être obtenus sur demande à l'adresse e-mail passationmarche.bm@agriculture.gouv.ht

2.Les prestations s'étaleront sur une période de six (6) mois (à partir de la date de démarrage des prestations).

3.Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et le Ministère de l'Environnement (MDE) invitent des consultants admissibles et légalement constitués (preuve d'existence légale à soumettre) à manifester leur intérêt à fournir les services susmentionnés. Les consultants intéressés doivent fournir les informations, en français, démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

4.Critères d'établissement de la liste restreinte :

-Avoir déjà réalisé au moins cinq (5) mandats similaires ou plus ;
-Avoir déjà réalisé au moins deux (2) plans d'affaires pour des entreprises rurales ;
-Avoir une bonne maitrise des circuits commerciaux des produits agricoles dans les pays moins avancés (PMA) (dans le département des Nippes et l'Ouest 2 serait un atout) ;
-Avoir une bonne connaissance des défis, des atouts et contraintes des organisations de producteurs ruraux (OPR) ;
-Avoir déjà réalisé au moins trois (3) analyses financières pour les OPR et les entreprises rurales ;
-Avoir exécuté des missions (au moins deux (2) contrats) de veille et d'appui conseil au profit des OPR et des entreprises rurales ;
-Avoir une bonne connaissance de l'univers de fonctionnement des Petites et moyennes entreprises rurales (au moins deux (2) mandats).

5.Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14 à 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI) » - septième édition, septembre 2025 et qui se trouve sur le site Web suivant : www.worldbank.org/procure sont applicables.

6.Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité (SFQ) telle que décrite dans le Règlement indiqué au paragraphe 6 du présent avis.

7.Pour renforcer leurs compétences respectives, des consultants peuvent s'associer sous la forme de groupement conjoint et solidaire ou d'un accord de sous-traitance.

8.Les manifestations d’intérêt, en français, doivent être transmises par courrier électronique au plus tard le 12 décembre 2025, 23h45 aux courriels suivants : passationmarche.bm@agriculture.gouv.ht , C.C: jeamajuste@agriculture.gouv.ht.

Joseph Vernet
Ministre